L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI, 26 JANVIER 1882.

Dentistes

GEO. P. MALONEY,
D. D. S. Dentiste diplômé.
150 rue du Canal.
Anciennement des collèges dentaires d . l sylvanie et de la Nouvelle-Orléans. Dentiste du couvent des Ursulines. Extraction des dents sans douleur.
17 janv—1 an

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 19 rue Dauphine immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

JAMES S. KNAPP,
Chirurgien dentiste,
A transporté son cabinet du No 15, rue Baronne, au No 112 rue du Canal, coin St-Charles.
Le Dr Knapp réfère le public à ses nombreux clients pour témoigner de son habileté dans toutes les opérations qui ressortent de son art. Il extrait les dents aux pauvres et les soulage gratuitement, le mercredi, de 2 h. à 4 h., et le dimanche, de 9 h. à 11 h.
Quand on veut conserver ses dents, on exerce beaucoup de discernement dans le choix du dentiste auquel on s'adresse, et on n'attend pas que la douleur vous force d'aller le voir.
7 janv—6m.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
180 - - - Esplanade - - - 180
Près Remparts.
31mai—1an D Ma J

Dr. J. B. PEREZ,
Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES,
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Le rétrécissement de l'Urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur.
Les maladies de femmes, suspension, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 6 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept. 81—1 an.

INSTITUTIONS.

ECOLE DE DESSIN.
SOUTHERN ART UNION
203 RUE DU CANAL.

A. PERELLI, Professeur de Dessin.
A. MOLINARY, Professeur de Peinture à l'Huile.
A. F. VAURIGAUD, professeur de dessin linéaire.
Mlle J. TUZO (de New-York), Professeur d'Aquarelle.

Classe du Jour—Dessin et Peinture.
Jours de leçons—Mardi, Jeudi et Samedi, de 2 à 4 heures P. M. Prix des leçons pour le Dessin $4, Peinture $6 par mois. Une déduction de $1 sera faite aux membres et à leurs enfants.

CLASSES D'AQUARELLE.
Mardi, Jeudi et Samedi, de 1 heure à 3 heures P. M. Prix des leçons $6 par mois, $1 de réduction pour les membres et leurs enfants.

CLASSE DU SOIR
Lundi, Mercredi et Vendredi, de 7 à 9 heures du soir. Prix des leçons $3 par mois, prix ordinaire.

Classe Préparatoire de Dessin
Pour écoliers, (Mlle Tuzo, professeur). Mardi et Vendredi, de 3:30 à 4:30 heures. Prix $4; $1 de moins pour les enfants des membres.

Classe de dessin linéaire
Comprenant le dessin topographique, le dessin mécanique et le dessin architectural. Ombres à l'encre de Chine et en couleur. Jours de classe—Lundi, jeudi et samedi, de 7 heures à 9 heures P. M. Prix de l'enseignement, $4 par mois, taux uniforme.
Les leçons de peinture à l'encre de Chine et de peinture sur soie et satin, sont données par Mlle Tuzo le mardi, le jeudi, le vendredi et le samedi, de 2 à 3:30 P. M. Conditions: $10 pour 10 leçons, $6 pour 5 leçons.
Un nouveau cours de travaux à l'aiguille (méthode Kensington), par Mlle Tiffany, commencera mardi, 3 janvier 1882, aux heures accoutumées. Conditions—$5 pour le cours de 6 leçons. S'adresser à MISS GOODALE, dans les salles de l'Union, 203 Canal.
Les salles du "Southern Art Union" seront ouvertes tous les vendredis pendant l'hiver. On trouvera sur les tables les journaux et revues des dernières publications ainsi que des ouvrages d'art et de littérature.
29oct—3m—Dim Mardi Jeudi

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
(Anciennement Institut D'Aquin)
128............Esplanade............128
L'OUVERTURE de la 12me session annuelle de cet Institut a eu lieu le 5 septembre 1881. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.
18sept

ANT. CARRIERE,
E. L. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No. 3½ RUE CARONDELET.
Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Brasseries.

MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.
1er fév—81.1 an.DMJ

PELICAN STEAM BREWERY,
EUGENE ERATH,
283.....RUE VILLERE.....283
Entre Esplanade et Chemin du Bayou
11 jan—82, 1anDMarJ

MAGASIN DE PIANOS
DE
WERLEIN,
135 RUE DU CANAL 135

CHICKERING,
HAINES.
Le Piano dont Mme ADELINA PATTI se sert dans son char-salon privé à l'occasion de sa tournée en ce pays est un
MATHUSEK.
Veuillez venir examiner ces Pianos sans égaux qui sont garantis comme devant donner la plus entière satisfaction.
P. WERLEIN,
135 RUE DU CANAL.
Magasin de Pianos, d'Orgues et de Musique.

JAMES D. EDWARDS
Successeur de DAN'L & JAS. D. EDWARDS,
22, 24, 26, 28 rue Front, et 21, 23, 25 rue Delta,
Nouvelle-Orléans.

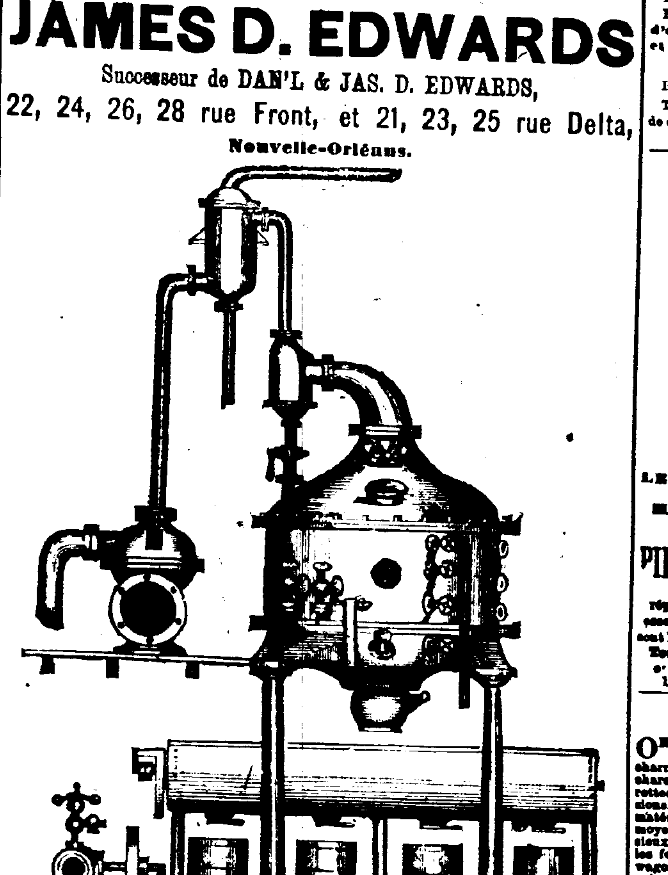

Appareils d'Evaporation pour Sucrerie---Une Spécialité.
Je suis prêt à fournir des installations complètes pour des Sucreries de toute capacité de 5 à 4 boucauts par jour. Bacs en fer pour jus, sirop et sucre. *Steam Trains*, Clarificateurs, Evaporateurs et Vacuum Pan de toutes dimensions, avec Mélangeurs (*Mixers*), Chariots à Sucre, Centrifuges, Etc. Satisfaction garantie.
8 jan—6 mois—dim mar jeu

PHARMACIE DUCONGE.
29..........RUE DE CHARTRES..........29
NOUVELLE-ORLEANS.
A. CARROUCHE,
SUCCESSEUR.
Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de: MEDICAMENTS PATENTES, FRANCAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qui se trouve généralement dans un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris toutes les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec exactitude et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agence pour la vente du Willson's Dysentery Remedy.
1 sept 81—1 an

PHOTOGRAPHIE INSTANTANEE
—DE—
WASHBURN.
J'annoncerai à mes nombreux clients et au public en général que depuis plusieurs mois je fais des expériences et suis en mesure d'exécuter le Portrait Gelatine Instantané dans toute sa perfection. Ayant acquis tout l'appareil et nombre d'accessoires nouveaux, je puis garantir le portrait le plus parfait qu'il soit possible de faire par ce procédé nouveau et merveilleux. Je fais aussi les
PORTRAITS GELATINE EMAILLÉS ITALIENS,
Qui ont éclipsé tous les autres portraits exhibés devant l'Association des Photographes d'Amérique, réunie à New York, le 16 août 1881.
Il n'est plus besoin d'avoir du beau temps. Le désagrément des séances chez votre photographe n'est plus à redouter, mais on doit les considérer avec plaisir. Les prix maintenant sont plus réduits que jamais.
P. S. Une invitation polie est adressée à tout le monde pour venir examiner la qualité et les prix des portraits avant de les faire prendre.
W. W. WASHBURN, 109 RUE DU CANAL
13 nov—

J. B. JUNQUA,
Nos. 27, 29 et 31 RUE BIENVILLE, près Decatur, Nouvelle-Orléans.
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE et IMPORTATEUR DE
Eaux-de-Vie, Vins, Conserves, Huiles
ET LIQUEURS ETRANGERES.
Seul agent pour la vente du célèbre COGNAC FINE CHAMPAGNE de Henri Mounier et fabricant
D'Eau de Seltz, d'Eaux Minérales et de Sirops de Fruits de choix.
1er sept—6m

LIGNE RÉGULIÈRE.
ENTRE LE HAVRE ET LA NOUVELLE-ORLEANS.
Compagnie Commerciale de Transports à vapeur français.
FLOTTE DE LA COMPAGNIE.
Dupuy de Lôme..........3,578 Tx. | Rouen..........3,578 Tx.
Paris..........3,578 Tx. | Bordeaux..........3,578 Tx.
Havre..........3,578 Tx. | Marseille..........3,578 Tx.
Nantes..........3,578 Tx.
Ces magnifiques vapeurs sont entièrement nouveaux et ont été construits d'une manière à donner les plus grands avantages aux Passagers.
Départs du Havre et de la Nouvelle-Orléans tous les vingt jours.
Billets de passage et connaissements entre toutes les villes principales de l'Europe et des Etats-Unis.
Pour d'autres détails, s'adresser aux agents généraux.
FORSTALL, ROSS & CLAYTON, 173 rue Commune.
ou à l'Administrateur-Délégué, M. JOANNES COUVERT, Havre, France. 1er jan. 1m

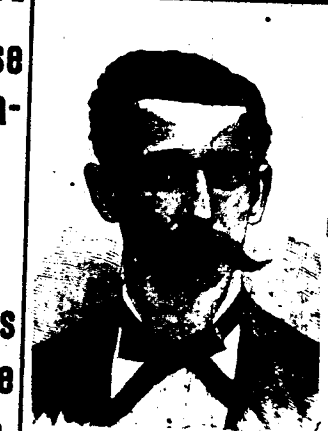

VOULEZ-VOUS VOIR?
ET VOIR PARFAITEMENT?
ALLEZ ALORS CHEZ
E. CLAUDEL, opticien,
(Anciennement avec C. DUHAMEL,)
96 rue du Canal, près Camp,
Et achetez y une paire de LUNETTES en or, en argent, en acier ou en nickel.
VERRES de tout genre.
Véritable cristal de roche
Essayez le et vous n'aurez affaire à personne autre.
Réparation de LORGNONS D'OPERA.
Réparation de tous les INSTRUMENTS d'optique, de mathématique, de marine et de philosophie.
Batteries électriques, Microscopes, etc.
Thermomètres Verres d'opéra, Instruments de dessin, etc. 20 janv—

S.N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHE CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., Successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIERES MAISONS de gros en liqueurs se vendent à la Nlle-Orléans.
1dé 81—1 an

BODLEY BROTHERS
ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, etc., pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
Dépôt 18 et 20 rue Union.
2mai 1881—1an

Santé c'est Fortune!
TRAITEMENT DU Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau: un spécifique pour l'Hystérie, la Torpeur, les Convulsions, les Migraines nerveuses, Affaiblissements des facultés intellectuelles, Perte de mémoire, Spermatorrhée, Impotence, Emissions involontaires, Vieillesse prématurée causée par un excès de travail, Abus de soi-même, Excès qui amènent à la misère, à la débilité et à la mort. Une boîte guérira tout cas récent. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre la boîte ou six boîtes pour cinq piastres; envoi transmis par la malle, payé d'avance sur reçu du prix. Nous garantissons la cure de tout cas par l'usage de six boîtes. A chaque personne nous transmettant une commande pour six boîtes, faisant accompagner cette commande de la somme de cinq piastres, nous enverrons une garantie écrite de lui rembourser l'argent si le traitement ne résulte pas en la cure promise. Garanties données par F. FREDERICKSON, droguiste en gros et au détail, 129 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lns. Les ordres transmis par la malle seront promptement exécutés.
2 avril - 1an—Dim.Mar.Jeu

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL!
PRO BONO PUBLICO.
EDIT LXV.

A tous ceux que le présent édit concerne—Salut!
Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE VINGT UNIEME JOUR DE FEVRIER 1882, connu comme le grand jour de fête de nous-même, REX, roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce jour soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons:

I. Que toutes les lignes de transport dans notre domaine royal soient immédiatement annoncées et promulguées à un tarif réduit pour le bénéfice des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Qu'afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés, se rapportant promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. Qu'en considération de la prompte et implicite obéissance à ces édits royaux, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale, devront être clos.

IV. Que la réputation de ces fêtes s'est étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir ces magnifiques spectacles en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, et nous adressons en conséquence à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, protégés par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras, leur promettant une bonne réception et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets du Crescent City sont fameux dans le monde entier.

Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple béni dans tout l'Etat, que leurs récoltes sont satisfaisantes, que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de notre industrie et de notre commerce, que des liens de fer rattacheront ensemble les intérêts et les sympathies des Etats voisins et distants, et nous formons le vœu que chaque année nouvelle verra s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté, notre visite annuelle en la ville du Croissant.

Les "Chevaliers de Momus" feront une des plus belles processions qui se soient jamais vues le JEUDI, 16 FÉVRIER 1882, et inaugureront la série des fêtes qui doivent suivre.

Au nombre des organisations qui doivent contribuer à l'éclat du Carnaval de 1882, sera celle des "Chevaliers de Protée," faisant ses débuts le MARDI, 20 février 1882, dans une procession de nuit d'une splendeur excessive.

Dieu protège le roi.

Donné sous notre main et le sceau, en notre palais de Plaisirs, en notre ville de Gaîté, ce 15e jour d'octobre 1881, et le mil-dixième de notre règne.

Par le roi lui-même,

REX.

Témoin: BATHURST,
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nlle-Orléans, 15 décembre 1881.

Toutes communications officielles devront être adressées à
BATHURST,
Tiroir de la Poste 122, Nlle-Orléans, Lne.
18 déc—

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 8
Entre St.-Louis et Conti.
BASILE BARÈS a l'honneur d'informer ses nombreuses clientèles, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction.
Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.
Les ordres de la campagne seront exécutés avec le plus grand délai.
20 fév—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:
SAINT-GERMAIN, Delaplane, Mercredi, 25 janv.
AMERIQUE, Santelli, mercredi, 1er fév.
ST-LAURENT, Servan, mercredi, 8 fév.
Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)...$100 et $120
Deuxième classe...$60
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
L. GRAND, Agent,
Gallier Court, lettre H,
Nouvelle-Orléans.
4mai—

Ligne Régulière pour Bordeaux.
COMPAGNIE BORDELAISE DE NAVIGATION A VAPEUR.
Les steamers de 1re classe de cette ligne partiront comme suit:
CHATEAU LEOVILLE (4000 Tonns)....1 Fév
CHATEAU LAFITE (4000 Tonns)....4 Mars
1re Chambre, $80. Entrepont, $24.
F. Le Boulanger, Funch, Edye & Co., 46 Beaver Street, Ag't gén. pour passagers. | 27 South William St. Agents généraux. 13déc au 1er av—6 fo

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant MERCREDI, 1er février à 8 h. A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants—
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
NEW ORLEANS,
T. P. C. Halsey, cap.
Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P.c/o
Passage -Cabine...$40
Entrepont...20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON
4 mai—1an Rue Carondelet No 41.

THE CROMWELL LINE.
FOR NEW-YORK DIRECT
To sail on WEDNESDAY, Feb. 1 at 8 A. M.
This line is composed of the following steamships—
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
The steamship
NEW ORLEANS,
T. P. C. Halsey, master
will leave her warf, foot of Toulouse street.
INSURANCE BY THIS LINE 1/2 PER CENT
Cabin passage...$40
Steerage...20
Freight for Liverpool, Bremen, and Havre taken by this line, and through bills of lading given for the same.
For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
4 mai—1an 41 Carondelet street.

VAPEURS.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. S. Mase, Commis.
Se rattachant à Vicksburg à la ligne Parlant pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St.-Louis.
Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, 106 rue Commune.
On signe des connaissements pour les stations sur le Vicksburg, Shreveport and Pacific Rail road au même taux que les autres bateaux.
11 sept—

Packet bi-hebdomadaire du haut de la Côte.
Partant tous les LUNDIS à 5 P. M. et les VENDREDIS à 10 A. M.
Pour Thibodaux et les débarcadères intermédiaires, le steamer
BELLE OF THE COAST.
J. F. Ancoin, Capitaine, E. Nicolle, Commis, partira comme ci dessus, descendant la côte tous les MERCREDIS et DIMANCHES en plein jour.
Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à J. RIVET, No 105 rue Decatur.
20 oct—

Ligne semi-hebdomadaire indépendante de la côte, Donaldsonville Lafourche et Laurel Valley.
Départ tous les LUNDIS à Midi, et tous les JEUDIS soir à 5 heures.
Le bon bateau à vapeur
STE-MARIE.
MAX BLANCHARD, maître.
J. P. McELROY, commis.
Part régulièrement comme il est indiqué plus haut. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. E. GREATHOUSE, 104 rue Commune.
19 oct—3m

Mandeville et Covington.
Le vapeur "Nouveau Camélia" de la Malle des Etats-Unis.
SERVICE D'HIVER
A partir du 1er novembre 1881: Departs de Milneburg, à l'arrivée du convoi de chemin de fer partant de la gare du chemin de la Mobile, à l'extrémité de la rue du Canal.
Mardi, à l'arrivée du convoi de........12 h.
Jeudi, do........12 h.
Samedi, do........3 p. m.
Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.
RETOUR.
Départ de Old Landing:
Lundi........5 h. a.m.
Mercredi........7 do
Vendredi........7 do
S'arrêtant à tous les points intermédiaires.
Prix du voyage........$1
Frêt reçu journellement à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
30 oct— 33 rue Carondelet.

DÉPLOYEZ VOS COULEURS!

PROCLAMATION
—PAR—
WARWICK,
Comte et Maréchal de l'Empire.

A tous les Loyaux Sujets de Sa Majesté, le Roi du Carnaval—Salut!

Attendu, que le Jour de Fête Annuel de notre Très Gracieux Souverain, REX, est proche, et en honneur de son arrivée prochaine, tous ses loyaux sujets sont requis d'arborer l'ETENDARD ROYAL, Pourpre, Vert et Or, de leurs résidences et de leurs magasins, le

Mercredi, 18 Janvier 1882,

Et, en témoignage de leur joie, à son retour, de continuer d'arborer les couleurs du Royaume jusqu'après Mardi-Gras.

DIEU SAUVE LE ROI!

WARWICK,
Comte Maréchal de l'Empire.

OFFICIEL:
ESPY,
Sixième Secrétaire de service.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 14 Janvier 1882, et l'An 1010 du règne de Sa Majesté.
14 janv—

CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.
VOIE FERRÉE
—ENTRE—
La Nlle-Orléans et Houston,
—COMPOSÉE—
DU CHEMIN DE FER MORGAN LOUISIANE ET TEXAS, CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA LOUISIANE, CHEMIN DE FER DU TEXAS ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
DÉPARTS. | ARRIVÉES.
Nlle Orléans à (midi) 12 | A Houston 6:50 A. M.
Houston ..10:30 P. M. | Nlle-Orléans 4:25 P. M.
Chars dortoirs entre la Nlle-Orléans et San Antonio.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de l'endroit. Durée du voyage à Galveston par cette voie, 23 HEURES. Billets à vendre et chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magasin et Natchez.
C. A. WHITNEY & CIE.,
11mai—1an Directeurs.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.
Shortest and Quickest Route to all Eastern Cities.
THROUGH WITHOUT CHANGE TO NASHVILLE, LOUISVILLE, LYNCHBURG, AND ST. LOUIS.
ENTIRE TRAINS THROUGH FROM NEW-ORLEANS TO LOUISVILLE.
Leave. Arrive.
Express.........5.52 a. m. 10:22 p. m.
Mobile accomodation......3:32 p. m. 9:12 a. m.
Fast Mail.........5:00 p. m. 10:02 a. m.
ONLY ONE CHANGE OF CARS TO NORTHERN AND EASTERN CITIES.
Ticket office, corner St Charles and Common streets, J. H. SMITH, Ticket Agent, where Sleeping Car accommodations may be secured in advance.
C. P. ATMORE,
General Passenger Agent;
J. H. SMITH,
Ticket Agent;
J. T. HARAHAN,
12 mai— Superintendent

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.
La route la plus courte et la plus rapide à toutes les villes de l'Est.
ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A NASHVILLE, LOUISVILLE LYNCHBURG, ET ST. LOUIS.
TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE
Départ. Arrivée.
Express.........5:52 a. m. 10:22 p. m.
Mobile accomodation.........3:32 p. m. 9:12 a. m.
Malle rapide.........5.00 p. m. 10:02 a. m.
UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AUX VILLES DU NORD ET DE L'EST.
Bureau des billets, coin St Charles et Commune, J. W. SMITH, agent de tickets, et l'on peut s'assurer d'avance des places dans les sleeping cars.
C P. ATMORE,
Agent général pour les passagers,
J. H. SMITH,
Agent pour les billets,
J. T. HARAHAN,
12 mai— Surintendant.

Chemin de Fer Pontchartrain.
Dépôt à l'extrémité de la rue du Canal.
Station à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées, près la levée, 3me District.
Excursions au Lac, aller et retour le même jour 15 cts, pour les enfants au dessous de douze ans, 10 cts.
Prix du trajet jusqu'à Gentilly, aller et retour, 15 cts.
Les convois partiront du pied de la rue du Canal à 4:27 a. m.; 9:32 a. m., 1 p. m.; 4:02 p. m.; 6 p. m.
Ils partiront de Milnebourg à 5:02 a. m.; 8:15 a. m., 11:00 a. m.; 3:22 p. m.; 5.12 p. m.; 7:12 p. m.
Le train partant de Milnebourg à 5:02 a. m. va seulement jusqu'à la jonction Pontchartrain. Au retour il quitte la jonction Pontchartrain à 6:00 a. m.
Les départs se feront d'après les heures de la ville.
17 8vr— J. T. HARAHAN, Président

Grande Route de Jackson.
Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.
LIGNE "STANDARD GAUGE" ENTRE LE NORD ET LE SUD.
L'UNIQUE LIGNE faisant usage DES WAGONS-DORTOIRS PULLMAN de la NLLE-ORLEANS JUSQU'A CINCINNATI, ST. LOUIS ET CHICAGO, sans changement de tracks.
UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK ET LES VILLES de L'EST. L'UNIQUE ROUTE DIRECTE pour ST. LOUIS, CHICAGO et TOUS LES POINTS DU NORD ET DE L'OUEST. Plusieurs milles plus courte et plusieurs heures plus rapide que les autres lignes.
DOUBLE TRAINS QUOTIDIENS qui partent et arrivent à la gare de la rue Calliope comme suit:
DEPART | ARRIVEE
Express No 1. 7:40A.M. | Malle No 2...7:15 A. M.
Malle No 3...5:00P.M. | Expr No 4. 11:15 A. M.
Mixed No 13...12:00 M. | Mixed No 14. 9:00 P.M.
Nos 1, 2, 3 et 4 partent tous les jours—Nos 13 et 14 partent tous les jours, excepté le dimanche.
Bureau des Billets, 22 rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
J. W. COLEMAN, Agent Asst Gén. des Pass.

Great Jackson Route.
Chicago, St. Louis & New Orleans R. R
The Standard gauge trunk line between the North and the South.
The ONLY LINE running PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH from NEW ORLEANS TO CINCINNATI, ST. LOUIS AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE of tracks.
ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.
The ONLY DIRECT ROUTE to ST. LOUIS, CHICAGO, and ALL POINTS NORTH and WEST. Many miles shorter, and many hours quicker than any other line.
DOUBLE DAILY TRAINS leave and arrive at Calliope Street Depot, as follows:
LEAVE | ARRIVE
Express No 1. 7:40 A.M | Mail No 2...7:15 A. M.
Mail No 3....5.00 P. M. | Express No 4 11:15 A.M
Mixed No 13..12:00 M. | Mixed No 14...9:00 P.M
Nos 1, 2, 3 and 4 run daily—Nos 13 and 14 daily, except Sunday.
Ticket office, 22 Camp street, corner Common;
A. D. SHELDON, Ticket Agent.
J. W. COLEMAN, Acting Gen. Pass. Agent.

GRAND CHEMIN DE FER
Portant la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue des Champs-Elysées tous les jours, à HUIT HEURES A. M., et se raliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 h. 25 A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
Billets "commutation"—500 milles pour $15.—Ces billets ne sont émis qu'en faveur des personnes à qui la compagnie juge convenable de donner.
GEO. PANDELY,
Surintendant.
Pour frêt et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.
CHAS. A. WHITNEY & CO. Agents.
A la station Terrebonne le chemin se relie chemin d'embranchement de Thibodaux, allant Thibodaux et Houma.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES POMPIERS
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAU: 33 RUE DU CAMP.
SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.
CONFORMÉMENT à l'article 10 de sa charte, cette Compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant l'année prenant fin le 31 décembre 1881:

Primes reçues sur des risques d'incendie		$135,428 94
Primes reçues sur des risques de rivières		21,048 39
Primes reçues sur des risques maritimes		4,994 60
Total des primes reçues...		$161,464 93
Moins—		
Pertes d'incendie...	$42,205 32	
Pertes sur rivières	6,892 71	
Pertes sur mers	1,837 62	
Escomptes	17,647 90	
Réassurances	8,276 49	
Primes remboursées	9,385 38	
Pertes non ajustées	8,000 00	
Licences et taxes	3,619 77	
Dépenses, commission, etc. moins l'escompte et l'intérêt	17,511 81—	115,377 00
Profits nets..		$46,087 93
La Compagnie possède l'actif suivant—		
Billets en capital-actions	$23,536 26	
Argent en caisse et en banques	109,035 77	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	172,514 85	
Billets à recevoir	13,906 76	
Meubles et installations de bureau	3,563 10	
Primes en voie de perception	31,382 54	
		$355,939 28
Passif—		
Capital actions	$150,000 00	
Fonds de réserve et surplus	174,129 12	
Pertes non ajustées	8,974 13	
Intérêts, dividendes, etc., ici déclarés et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets de capital	22,836 03	
	$355,939 28	

L'exposé qui précède est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et assermenté devant moi ce 18me jour de janvier 1882.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1882.
A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants des bénéfices nets de l'année expirant le 31 décembre 1881, à savoir:
Dix pour cent (10 pour cent) intérêt annuel, et cinq pour cent (5 pour cent) dividende intérêt sur le capital payé, formant un total de quinze pour cent (15 pour cent) par an.
Cinq pour cent au fonds de réserve, conformément à la section 3, article VIII de la charte.
Vingt-cinq pour cent (25 pour cent) dividende aux assureurs participants.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.
JACOB ALEXANDER, E. S. LEVY,
LEON BERTOLI, I. N. MARKS,
M. H. BIERHORST, WASH. MARKS,
PETER BLAISE, A. A. MAGINNIS,
P. EGAN, T. PRUDHOMME,
JOHN FITZPATRICK, C. SPORL,
C. TAYLOR GAUCHE, A. H. SIEWARD,
CHAS. HEMARD, OTTO THOMAN,
ALF. H. ISAACSON, GEO. WATERS.
20jan—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DES—
Factors & Traders.
49......RUE CARONDELET......49
Capital payé......$1,000,000
ED. A. PALFREY........Président
JOHN CHAFFE........Vice-Président
THOMAS F. WALKER........Secrétaire
Polices émises couvrant les risques d'incendies, de rivière et de marine, aux plus bas prix du tarif.
DIRECTEURS
John I. Noble, L. C. Jury,
John Chaffe, Wm. Hartwell,
Richard Milliken, C. J. Leeds,
Samuel Friedlander, A. M. Bickham,
R. M. Walmsley, Louis Bush,
A. H. May, A. Brittin,
T. Lytt. Lyon, G. W. Sentell,
Samuel H. Boyd, Wm. Cunningham,
William J. Behan, John I. Adams,
B. F. Eshleman, R. T. Buckner,
Charles Chaffe, Henry Abraham,
A. T. Janin, Charles E. Black,
William A. Gwyn.
1er sept—

Merchants' Mutual Insurance Company, of New Orleans.
104 Canal street.
TWENTY-SEVENTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their Charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1881, including unearned premiums of the previous year—		
On Fire Risks		$265,590 92
On Marine Risks		26,455 71
On River Risks		26,518 80
Total Premiums		$318,505 43
Less Unearned Premiums		84,003 00
Net Earned Premiums May 31, 1881		$234,502 43
Losses paid—		
On fire risks	$54,282 80	
On marine risks	5,182 37	
On river risks	6,931 58	
Taxes and expenses less interest	25,233 87	
Reinsurances and return premiums	16,943 41	
		108,574 03
Profit		$125,928 40
The Company has the following Assets:		
Real Estate (market value)		$228,989 93
City Bonds ($42,650)		12,000 00
Bank, railroad and other Stocks		71,687 12
Notes secured by mortgage and pledge		145,852 63
991½ shares New Orleans Water Works Co.		46,215 00
Bills receivable		59,903 55
Premiums in course of collection		35,225 28
City Time ($6,379 39)		2,000 00
Judgments		7,200 00
Cash on hand		78,571 72
		$687,546 23

The above Statement is a true, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans,
Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1881.
MICHEL V. DEJEAN, N. P.
At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th day of June 1881, it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1881, payable on the third Monday of July next.
Ten per cent interest on the capital stock for the year ending 31st May, 1881, is payable on demand.
Directors.
P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ,
PAUL FOURCHY, JOHN GEDDES,
JNO. B. LALLANDE, D. FATJO,
EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX
M. W. SMITH, CHS. LAFITTE,
R. W TAYLOR.
16 juin—

ANNONCES PARISIENNES

M. H. GAILLARDET, Agent,
8, Passage Saulnier, à Paris.

PHOSPHATE de FER
de LERAS
Pharmacien, Docteur ès-science
Ce liquide, analogue à une *eau minérale ferrugineuse concentrée*, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme *réparateur* et *reconstituant* des *os* et du *sang*. Il ne *constipe jamais*, ne *fatigue pas l'estomac*, ne *noircit pas les dents*; il s'emploie toujours avec succès contre les *maux d'estomac*, les *pâles couleurs*, l'*appauvrissement du sang* et toutes ces indispositions auxquelles sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont *pâles*, *anémiques*, *languissants* et *privés d'appétit*.
Paris, 8, rue Vivienne
et dans les principales pharmacies

CAPSULES
AU
MATICO
DE
GRIMAULT & Cie, Phns
8, rue Vivienne, Paris
Résultat infaillible dans le traitement de la *gonorrhée*, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.
Capital payé.........$500,000
Vingt-cinquième Etat Annuel.
BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN, 52 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, 1er Janvier 1881.
CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation ci-après pour l'année prenant fin le 31 décembre 1880:

Montant des primes pour l'année expirant le 31 décembre 1880—		
Risques d'incendie	$225,140 75	
Risques de rivière	135,304 12	
Risques maritimes	61,377 94	
		$421,731 81
A ajouter—Risques non-échus, 1879		99,322 00
		$521,054 81
Risques non-échus, 1880	$96,351 00	
Primes remboursées	14,598 54	
		112,949 54
Primes nettes		$408,905 27
A déduire: Pertes, etc., payées durant la même période—Sur les risques d'incendie	$44,297 66	
Sur les risques de rivières	79,326 77	
Sur les risques maritimes	29,189 21	
		$153,402 64
Réserve pour les pertes non-ajustées et non-acquittées		31,200
		$184,602 6
A ajouter—Réassurances	$62,454 45	
Dépenses	32,090 80	
Bureau des Assureurs	5,810 36	
Taxes	5,592 25	
Loyers	2,000 00	
		$112,997 36
Fonds de réserve, 3 pour cent sur le capital		10,000 00
Dividende sur le capital actions payés	$49,562 91	
A déduire—L'escompte et l'intérêt	28 815 18	20,767 73
		$328,268 23
Profits nets actuels		$78,937 04
La compagnie possède les valeurs ci-après énumérées, estimées aux taux du marché:		
Actions et Bons		$351,590 12
Prêts et Hypothèques		23,610 00
Prêts sur nantissements		25,519 40
Billets à recevoir		5,956 07
Propriété foncière		55,000 00
Primes en voie de perception		23,590 86
Argent en caisse		172,816 95
Total des valeurs		$670,084 21

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1881.
A. INGRAHAM, Notaire.
Le Conseil des Directeurs à une réunion tenue le dix-neuvième jour du mois de janvier 1881, après avoir mis de côté Dix Mille Piastres des profits nets de l'année, comme fonds de réserve, et payé les Dix Pour Cent de Dividende sur actionnaires, a résolu de payer un Dividende Comptant de VINGT POUR CENT sur les primes nettes gagnées de l'année expirant le 31 décembre 1880, le dit dividende payable à partir du LUNDI, 24 janvier 1881.
DIRECTEURS.
R. J. Hart, Julius Weis, Ashton Phelps,
H. Renshaw, R. C. Hamilton, D. Fatjo,
B. Biscoe, J. C. Morris, T. L. Airey,
A. Baldwin, James I. Day, R. E. Craig,
C. Macready, Thos. Simms, Sam'l L. Boyd,
W. B. Seymour, Chas. Roberts, J. G. Gaines,
D. A. Chaffraix, J. A. Blanc, J. S. Flower,
J. L. Harris, H. Newman,
23 janv—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
CROISSANT,
(CRESCENT INSURANCE CO.)
67 et 69, rue du Camp.
NOUVELLE-ORLEANS,
Organisée en 1849. Réorganisée en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$400.000
Sollicite des
Risques d'incendie, de Rivière et de Marine.
Wm. R. LYMAN........Président.
S. B. NEWMAN........Vice-Président.
CHAS. R. RICE........Secrétaire.
Directeurs:
Samuel B. Newman, Samuel H. Kennedy,
Thomas A. Adams, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
S. Hernsheim, Alf. Moulton,
Geo. W. Sentell, Wm. B. Conger,
P. R. Mortimer, John M. Parker,
Reuben G. Bush, George Martin,
Edward Nalle, Harry L. Flash,
W. W. Swain, J. J. Reiss,
A. H. Seward, Lucien Delery,
C. Marinoni, Louis Prados,
Chas. H. Dolsen, Charles Newman,
R. R. Grigsby, S. C. Odlum,
Wm A. Phelps, John Calder,
Ferd. Marks, Wm. R. Lyman
S. H. Adams
10 juil—1 an

FEUILLETON.

No 22. Commencé le 1er janvier.

LA
FLEURIOTTE
PAR
LOUIS ULBACH.

(Suite)

Euphrasie eut un petit sourire de compassion, à peine perceptible, mais qui dura assez longtemps pour que le magistrat pût le constater.

—De nombreux témoins assurent que vous ne dormiez pas, reprit le juge d'instruction, en grossissant sa voix pour effrayer Louise. On vous a vue venir habillée, lors de l'incendie de la meule, quand tout était fini; vous n'avez pas porté secours vous-même, vous avez avoué devant les gens du pays, dans la salle de la ferme, que vous ne dormiez pas.

—Ça, c'est vrai, je ne dormais pas.

—Le lendemain, pendant le second incendie, vous ne dormiez pas non plus.

—C'est donc mal de ne pas dormir?

—Vous guettiez l'effet de vos préparatifs; avouez-le.

Louise baissa la tête, elle craignait que le juge ne devinât qu'elle guettait Frobert.

—Eh bien, répondez franchement, qui attendiez-vous?

Louise ne savait que répondre:

—C'était peut-être un amoureux, insinua madame Boissonnet, avec un sourire plus accentué.

Louise eut un mouvement d'effroi. Le froncement de sa main sur son bras, soulevé soudainement à Euphrasie;

—Vous! n'essayez pas de l'influencer, de lui dicter ses réponses. Ne parlez que quand je vous interrogerai.

Euphrasie, satisfaite de l'effet produit, qui était un avertissement, eut une moue de résignation dédaigneuse.

—Aviez-vous un rendez-vous avec quelqu'un du pays? demanda le magistrat à la jeune fille.

Il avait trouvé l'intervention de la fermière impertinente, mais voulait l'exploiter.

—Non, monsieur; non, je le jure, je n'avais pas de rendez-vous, répondit Louise, épouvantée.

—Cependant, vous aviez un amoureux? Les joues de Louise s'empourprèrent; pour la première fois les larmes lui vinrent aux yeux.

Elle répliqua doucement, timidement, cependant avec une fierté réelle:

—J'avais un ami, *le clampet*.... Nous nous parlions, après la messe, le dimanche; d'autres fois, dans le chemin.... Mais il ne venait meshui à la ferme pour moi.

Elle se sentait offensée dans sa pudeur, des termes dont s'était servi le juge, après madame Boissonnet. C'était pour cela qu'elle évita de nommer le soldat par son nom. Et puis, elle voyait qu'un monsieur inscrivait tout ce qu'elle disait; elle ne voulait pas que Frobert fût inscrit sur cette feuille de la justice. Enfin, en lui donnant son nom de *clampet*, elle croyait ôter de l'importance à son ami.

Le juge d'instruction, bien renseigné sur l'honnêteté de Louise, n'avait fait cette question que pour en préparer une autre.

—Alors, si vous n'attendiez personne, vous attendiez le feu?

Louise, enchantée de voir l'interrogatoire s'écarter de Frobert, n'hésita pas à dire d'une voix claire:

—Je pouvais quasiment attendre le feu, puisqu'il était déjà venu la veille; c'est être attentif.

—Etait-ce la fermière qui avait commandé de veiller?

—Nenni, Monsieur. Bien au contraire!

—C'est elle qui vous a fait porter le couvet dans la grange?

—Nenni, nenni; elle ne m'a pas donné un ordre pareil.

—Vous avouez pourtant avoir porté ce couvet?

—Je n'ai pas avoué cela; il ne faut pas me faire avouer cela.

—Comment expliquez-vous que le couvet ait été trouvé là?

—Dame! c'est une chose qui ne s'explique pas.

Le juge, sans se douter du frisson qu'il allait donner à Euphrasie, mais suivant avec logique son idée, reprit:

—Avez-vous des raisons de supposer que madame Boissonnet, pour vous nuire, pour vous accuser, pour détourner d'elle les soupçons, ait porté elle-même ce couvet dans l'endroit où on l'a trouvé?

—Nenni, je ne suppose pas cela. M'ame Phrasie ne me voulait pas de mal, et moi je ne lui en veux pas non plus.

La fermière n'avait pas bougé. Mais sous prétexte de remettre sous sa coiffe une mèche de cheveux qui s'était dérangée, elle passa son doigt sur son front et enleva une gouttelette.

—Prenez garde! continua le juge. Si en persistant à ne pas accuser madame Boissonnet, vous croyez lui épargner les soupçons de la justice, vous vous trompez. Tout fait croire qu'elle a mis le feu avec vous, ou que vous l'avez mis par son ordre.

—Je ne l'accuserai jamais; ce serait mentir!

—Alors, si vous avez commis le crime à vous seul, quel motif a pu vous pousser?

—Mais.... je n'ai fait que ce que j'ai dit.

—Vous reconnaissez avoir fait le chemin dont on a retrouvé la trace, par l'enclos, la terre labourée?

—Ça, je ne puis le contredire.... je me suis déchirée à la palissade.

—Alors, je le répète, qu'alliez-vous faire hors de la ferme à pareille heure?

Louise ne sut que répondre.

Madame Boissonnet n'avait pas essayé d'interrompre. Mais, profitant de l'hésitation de Louise, elle fit un geste qui devait paraître involontaire et qui attira l'attention du juge.

—Vous avez une observation à faire? dit celui-ci.

—Si vous le permettez, Monsieur....

—Parlez!

Madame Boissonnet avança ses mains, en dressant ses pouces l'un contre l'autre, ce qui est une façon pour les commères de dresser un argument irrésistible, et d'un ton tranquille, comme s'il ne se fût pas agi d'une accusation capitale:

—Il n'est pas besoin d'être bien savant, monsieur le juge, pour reconnaître que Louise est une fille simplette. Tout le pays vous dira ça. Si elle avait voulu porter son couvet dans la grange, elle n'aurait pas pris le chemin le plus long, et elle aurait été tout *dret*, et tout bonnement le placer. Il y avait une porte de la grange qui donnait dans la cour et qui était ouverte; elle serait entrée par là. Moi, qui ne suis pas une *dayotte*, si je l'avais envoyée faire cette besogne, je n'aurais pas imaginé ce chemin dans la terre labourée, qui laisse des trous. Ç'aurait été un vilain jeu.

Louise envoya à sa maîtresse un regard de reconnaissance. M'ame Phrasie tenait toutes ses promesses. Elle n'accusait pas Frobert et elle défendait sa servante. Il fallait continuer à lui obéir en tout, à se laisser guider par elle. C'était ce qu'il y avait de plus sûr.

Le magistrat ne vit qu'une feinte dans cette tentative de discussion qui ravissait Louise.

—Tout peut se concilier, répliqua-t-il, en mettant plus qu'il ne le croyait le doigt sur la vérité. Il pourrait se faire que vous ayez porté directement le couvet dans la grange, par le chemin le plus court, tandis que vous faisiez faire le guet au dehors par cette fille simple et dévouée.

Euphrasie était-elle préparée à cette réplique? Elle riposta vivement:

—Est-ce que j'avais besoin de faire le guet au dehors? Est-ce que je n'étais pas libre d'aller partout dans la ferme, dans la cour, dans la grange, sans avoir peur des voisins.... qui sont à un quart de lieue, et des passants qui ne passent pas?

L'objection était sérieuse. Elle taquina le juge d'instruction.

Elle eut aussi un autre avantage pour la fermière. Si Louise avait pu se laisser entraîner à douter de la bonne foi de sa maîtresse, et à entrevoir dans la remarque du magistrat un peu du piège dans lequel madame Boissonnet l'avait entraînée, cette façon vive, péremptoire d'Euphrasie l'eût ramenée tout de suite à la soumission de son rôle.

En tout cas, elle rassura la jeune fille. Euphrasie continua bardiment:

—Si j'avais mis le feu, je n'aurais pas dérangé Louison pour me confesser. Vous dites qu'elle est dévouée? C'est vrai. Mais son dévouement n'irait pas jusqu'à se laisser mettre en prison pour mon compte.... Pourquoi me la serais-je attachée tant que cela?... Louison, ma fille, parle sans crainte. T'ai-je demandé de me sauver?

—Bien sûr non, m'ame Boissonnet.

—Si je t'ai fait des promesses d'argent, d'*afiquets* ou de quelque autre chose, pour te prendre ton couvet et te faire arrêter, tu peux le dire à M. le juge. Va, je te le permets; je te le commande.

—Vous ne m'avez meshui parlé de ces choses-là, m'ame Boissonnet.

—M'as-tu vue porter des flammerons dans la grange?

—Oh! non.

—Etait-ce pour moi que tu allais dehors?

—Nenni, je le jure.

Louise entraînée mettait une énergie vibrante dans ses paroles. Elle s'alarmait de voir sa maîtresse s'avancer si fort de ce côté-là. Elle eût tout accepté, plutôt que d'entendre dire que c'était Frobert qu'elle allait chercher.

Mais Euphrasie savait bien ce qu'elle faisait. Elle n'avait nullement l'intention d'aller trop loin; il lui suffisait d'effrayer Louise.

Elle ne laissa pas au juge le temps de poser de nouveau à la Fleuriotte la question qu'il lui avait déjà faite à plusieurs reprises et de demander à l'innocente pour qui elle était allée au dehors. Elle reprit, avec cette sorte d'entrain supérieur et familier que donne la conscience du bon droit:

—Vous devriez nous renvoyer toutes les deux, monsieur le juge, moi à mon homme, qui pâtit de mon absence, elle, la pauvre petiote, à son amoureux, et vous devriez recommencer votre instruction, en cherchant dans le pays.... Pas vrai, Louison?

Louise trembla assez fort pour laisser voir son émotion, que le juge interpréta dans le sens d'un espoir craintif, hésitant: tandis que la pauvre enfant avait peur de sa liberté, qui obligerait à une nouvelle enquête, à chercher, à trouver celui qui pour elle était le vrai coupable.

—Je ne demande pas à sortir d'ici, balbutia-t-elle.

Euphrasie haussa les épaules et eut un petit rire dédaigneux:

—Quand je vous le disais, monsieur le juge, qu'elle était tout à fait simple! Elle se trouve si bien ici qu'elle ne veut plus en sortir. On sera obligé de la chasser!

Le juge méditait. Il ne se laissait pas convaincre; il étudiait la stratégie de la fermière. Revenant brusquement au premier point de son interrogatoire.

—Persistez-vous, lui demanda-t-il, à prétendre que Louise Fleuriot, en faisant au dehors de la ferme cette course constatée et qu'elle ne nie pas, allait tout simplement à un rendez-vous? Sur ce point, elle vous contredit énergiquement.

Louise joignit les mains et les tendit en avant avec inquiétude.

Euphrasie fit attendre sa réponse. Elle torturait Louise; mais elle avait besoin de cette torture pour achever de la réduire à un renoncement absolu d'elle-même. L'interrogatoire touchait à sa fin. Il fallait conclure d'une façon doublement victorieuse.

—Je ne voudrais pas, dit-elle lentement, d'un air d'autorité maternelle, faire passer Louise pour une coureuse d'hommes. Le *clampet* qui pouvait venir en plein jour à la ferme n'aurait pas dérangé une fille honnête à minuit, dans ce temps-ci, pour lui dire ce qu'il lui aurait dit aussi bien, et plus facilement, en plein midi.... Non, mais depuis quelques jours, il m'est venu une idée qui peut tout arranger.

Le magistrat mis en défiance, mais croyant la surprendre, sourit ironiquement:

—Ah! voyons votre idée!

Euphrasie, qui se sentait sur le terrain qu'elle avait choisi, ne prit pas garde à l'ironie, et, bonnement, elle dit:

—Si j'étais un médecin, je vous expliquerais la chose en deux mots. Mais les juges sont aussi instruits que les médecins, et vous me comprendrez. Louise, voyez-vous, n'est pas une fille comme une autre. Les enfants de l'hospice, ça vient au monde dans un épouvantement, et ça a souvent des maladies qui se gagnent, à l'Angelot.... D'être abandonnés, ça leur jette un sort. Louison a presque toujours la fièvre. Regardez ses yeux, monsieur le juge.... Il y a des jours où je crois vraiment que sa tête va s'ouvrir et que son petit esprit va s'envoler.... C'est bien connu dans le pays; on vous le dira; elle rêve souvent des heures entières. On la rencontre dans les champs, *darne*, immobile, regardant en dedans, quand ses regards sont portés en l'air.... Ça arrive à d'autres filles de son âge.... Mais chez elle, c'est plus fort. Par moments, quand un songe la tient, elle reste comme une sainte d'église, raide, insensible; depuis quelque temps surtout, depuis qu'elle était *commencée* par Frobert, elle avait quasiment des extases; elle remuait, elle agissait; on lui parlait, elle répondait; mais plus tard, elle ne se souvenait plus de ce qu'elle avait dit.... Quand elle était réveillée....

—Prétendriez-vous que Louise Fleuriot est somnambule? interrompit le juge d'instruction, avec la même ironie.

—Oh! moi, je ne prétends rien! dit avec une douceur extrême madame Boissonnet. C'est une idée que j'ai et que je vous dis. Après tout, est-ce que c'est impossible? Est-ce qu'il n'y a pas des femmes, des jeunes filles qui vont se promener sur les toits, tout endormies, quand on les croit sur leur couchette? J'ai entendu raconter qu'à Lusigny une fille de l'âge de Louison, qui n'avait pas plus de cervelle, se relevait toutes les nuits pour aller voler des liards dans l'armoire de ses maîtres. Elle les cachait dans la grange, dans un trou, quasiment comme celui où était le couvet.... Quand on l'eut surprise, elle ne sut jamais dire ce qu'elle avait fait, ni où était sa cachette. Puisqu'il y a des dormeuses qui volent sans savoir qu'elles volent, est-ce qu'il ne peut pas y avoir des metteuses de feu, sans qu'elles soient des incendiaires?

Tout cela fut débité simplement, comme une commère qui en sait long sur le tempérament des jeunes filles.

Le juge d'instruction, quelque prévention qu'il eût contre madame Boissonnet, ne put s'empêcher d'être mordu par cette supposition de somnambulisme.... se disant qu'elle n'était pas.... effrontée rouerie.

Il est évident que, sans les antécédents et le caractère connu de la fermière, sans les circonstances qui l'accusaient, cette version était plausible. Elle expliquait tout; mais, aux yeux d'un magistrat, elle avait le tort de tout innocenter.

Il regarda Louise Fleuriot qui palpitait de surprise et presque de joie. Cette enfant, nerveuse, délicate, aux yeux faciles à l'extase, qui, dans ce moment même, élargissait ses prunelles, la bouche entr'ouverte, souriait béatement aux paroles de madame Boissonnet, comme elle eût souri à la révélation d'un mystère de sa vie, pouvait passer pour une somnambule. Il est vrai que madame Boissonnet avait un bien grand intérêt à ce phénomène.

Le magistrat pouvait-il se douter que l'amour, extasié dans un désir ardent de sacrifice, donnait à Louise cette physionomie étrange, et que la pauvre Fleuriotte, en entendant madame Boissonnet, en voyant une échappée par où elle pouvait s'envoler et emporter son secret, au risque de passer pour une incendiaire innocente, se sentait pousser des ailes, et était prête à s'écrier pour être libre:—C'est cela, j'ai porté mon couvet dans la grange, quand je dormais.

Elle avait eu tant de songeries depuis quelque temps, des songeries qui la tiraient du monde et l'enlevaient au-dessus de la terre, qui lui faisaient oublier les choses les plus ordinaires de la vie, qu'elle pouvait bien passer pour une somnambule.

Elle ne savait pas au juste ce que c'était que cette maladie-là; mais, puisque madame Boissonnet l'avait choisie pour elle, dans son intérêt, il fallait bien l'accepter. Ce n'était pas tout à fait mentir que de laisser croire à un rêve; cela la dispenserait de discuter les détails. Il lui serait facile de dire:—Je ne savais pas, je dormais. Elle voulait si fort que tout ce qui se passait même en ce moment-là fût un rêve!

Le juge lui demanda si elle acceptait cette explication, si elle avait ja[illegible]...

elle ne pouvait s'en rendre compte.

Il eût été facile de la pousser à bout, de lui opposer les contestations qu'elle avait confirmées. Mais le juge d'instruction jugea qu'il était plus habile de laisser la simplicité de Louise Fleuriot s'embarrasser de cette idée de la fermière. Si le somnambulisme n'était qu'un mensonge, il serait facile d'amener la prévenue, d'aveux maladroits à des aveux catégoriques. La fermière la poussait sur une pente fatale.

L'honnête magistrat se promettait, en profitant de la maladresse de Louise Fleuriot, de n'en pas laisser bénéficier madame Boissonnet.

Si par hasard, par impossibilité, la conjecture était vraie, le juge ne voulait y céder qu'après avoir consulté la science.

Les médecins légaux, en 1808, étaient fort rares; on ne s'en servait guère. Leur règne devait commencer, avec l'usage des circonstances atténuantes. Mais il y avait des livres. Le somnambulisme était la légende de bien des récits romanesques, au village et ailleurs. Mesmer vivait encore, et ses expériences magnétiques, qui causaient formidablement déplu sous l'empire, avaient mis le somnambulisme à la mode, à une époque dont on se souvenait.

Après quelques autres questions de peu d'importance, adressées à Louise pour avoir un prétexte de l'observer, plutôt que pour obtenir un éclaircissement, le magistrat donna l'ordre aux gendarmes de reconduire les deux prévenues dans leurs cellules.

Toutes deux hésitaient à sortir, surtout Louise. Il lui semblait que tout devait finir tout de suite, puisqu'elle était somnambule, et que c'était une si bonne excuse.

Euphrasie voulait avant de quitter Louise, qu'elle ne reverrait peut-être plus qu'à l'audience, lui serrer une dernière fois le nœud habilement noué autour du cou.

Elle [illegible] n'avoir pas assez [illegible] juge [illegible] d'indiscrétion [illegible] elle, [illegible] du juge, la rendait furieuse, [illegible].

(*A continuer.*)